



BREUSCH'
wickersheim

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 30 janvier 2025 à 19h30**

Présents : Mmes les Conseillères ARBOGAST Sylvie, BIRGY LOZANO Odile, DIEMER Annie, OUVRARD Sophie, RITTER Anne, SCHMIDT Aurélie,
MM. les Conseillers BRUN Etienne, KRATZ Lucien, MEPIEL Emmanuel, MEYER Jean, Monsieur MULLER Olivier, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT Daniel, Monsieur ZEISSLOFF Patrick

Absents excusés : Mme TERNOY Doris

Pouvoirs : Madame Doris TERNOY a donné pouvoir à Monsieur KRATZ Lucien

Secrétaire de séance : Madame KOCH Chloé, Secrétaire Générale

Ordre du jour :

Madame le Maire étant absente excusée, la Présidence de la séance est assurée par le Premier Adjoint Monsieur KRATZ Lucien.

Vu l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 20 janvier 2025 :

1. Programme de voirie 2025
2. Adhésion à la convention avec la GEPMA : charte pour la prise en compte des chiroptères & des oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arbore et l'aménagement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg
3. Eclairage du terrain de football (point ajourné)
4. Mise à jour des délégués au CNAS/GAS
5. Motion relative aux difficultés financières des collectivités territoriales proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

Divers et comptes-rendus

Il est demandé au Conseil d'ajouter le point suivant :

6. Autorisation de demandes de subventions pour divers projets

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Programme de voirie 2025 (délibération n° 1/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme de voirie 2025 présenté par les services compétents de l'Eurométropole de Strasbourg ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ⇒ VALIDE le programme de voirie tel que susmentionné
- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs

Adopté à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

2. Adhésion à la convention avec la GEPMA : charte pour la prise en compte des chiroptères & des oiseaux nicheurs dans la gestion et l'entretien du patrimoine arbore et l'aménagement du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (délibération n° 2/2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la charte proposée par la GEPMA (GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES MAMMIFÈRES D'ALSACE) ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ⇒ AUTORISE Madame le Maire à signer la charte susmentionnée telle que présentée

Adopté à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

3. Eclairage du terrain de football (ajourné)

4. Mise à jour des délégués au CNAS/GAS (délibération n° 3/2025)

Vu le départ de Nathalie CAQUELIN,

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) est le Comité d'Entreprise et gestionnaire de la garantie obsèques pour les agents de la Commune (ces missions sont obligatoires envers le personnel territorial selon la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984). Le CNAS est géré paritairement et la Commune peut désigner un représentant au collège des élus (c'était Lucien KRATZ jusqu'à présent) et un représentant du personnel + correspondant (c'était Nathalie CAQUELIN jusqu'à présent).

Madame le Maire propose :

- Représentant des élus : Monsieur Jean MEYER
- Représentant du personnel : Madame Chloé KOCH

Monsieur Jean-Louis NIEDERST propose sa candidature en tant que représentant des élus.

Sont candidats au poste de représentant des élus :

- Monsieur Jean-Louis NIEDERST : 2 voix
- Monsieur Jean MEYER : 11 voix
- 2 abstentions

Est candidate au poste de représentante du personnel : Madame Chloé KOCH (15 voix pour)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Nomme Jean MEYER et Chloé KOCH en représentants de la Commune au CNAS/GAS

Adopté à la majorité.

5. Motion relative aux difficultés financières des collectivités territoriales suite aux augmentations des taux de cotisation à la CNRACL (délibération n° 4/2025)

Vu les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales,

Suite à l'information transmise par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, la Commune de Breuschwickersheim prend acte de la motion précisant l'augmentation de 4%/an sur 3 ans de la cotisation patronale des agents CNRACL (caisse de retraite des agents fonctionnaires territoriaux) or la Commune de Breuschwickersheim reconnaît que cela grève encore davantage un budget déjà fragilisé des Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACTE le point susmentionné

Adopté à la majorité (pour : 12 ; contre : 1 ; abstention : 2).

6. Autorisation de demandes de subventions pour divers projets

6a. Demande de subvention pour l'éclairage LED du terrain de football (délibération n° 5/2025) :

Vu le projet de rénovation LED de l'éclairage du terrain de football,

Vu la mise en place du Pacte de Ruralité,

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention à ce titre auprès de la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

6b. Demande de subvention pour le raccordement à l'assainissement collectif du club house (délibération n° 6/2025) :

Vu le projet de raccordement à l'assainissement collectif du club-house,

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention à ce titre auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la DSIL.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention tel que susmentionné

Adopté à l'unanimité (pour : 15 ; contre : 0 ; abstention : 0).

Divers et comptes rendus :

1. Repair Café organisé par la Commune le 8 mars 2025

2. Diverses informations concernant le chantier de construction du périscolaire et de la salle polyvalente : Emmanuel MEPIEL et Etienne BRUN font le point sur les différentes problématiques :
 - Installation de l'armoire électrique
 - Badges d'entrée
3. Réunion Commission Voirie à venir concernant chemin du Schwall (prévue fin mars-début avril 2025)
4. Réparation mât éclairage public devant la Table d'Albertine

Monsieur le Premier Adjoint clôt la séance à 21h20.